

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de SAINT SERVAIS**  
du 10 avril 2025

Délibération N° : 2025 - 0402 - 04

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servais, dûment convoqué le 3 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ty Léon, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

**Nombre de conseillers : en exercice 15 – présents : 15 - votants : 15.**

Membres en exercice : 15	Présents : 15	Votants : 15	Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------------------------	------------------	-----------------	--------------	------------	----------------

**Présents** : Bernard MICHEL, Thierry MAGUERESZ, Marie-Laure GRALL, Benoît RIOU, Paul LAURENT, Christel ABGRALL, Gwendoline LE BRICQUIR, David LE BORGNE, Aurélie VEN, Corentin PARENT, Benjamin TREGUER, Fabienne MADEC, Valérie PAUL, Jérôme BOITE et Virginie MASSEY.

**Secrétaire de séance** : Valérie PAUL

**Secrétaire de séance adjoint** : Isabelle CREIGNOU (Secrétaire de Mairie)

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – Commune**

Monsieur le Maire rappelle le résultat de clôture de la section d'exploitation de l'exercice 2024, et demande au Conseil Municipal d'affecter l'excédent.

- RECETTES : 812 581,55 €
  - DEPENSES : 628 758,57 €
- Soit un excédent d'exploitation 2024 de 183 822,98 €

Cumulé avec le report d'excédent reporté de 154 499,84€  
Soit excédent d'exploitation reporté de 338 322,82 € (commune).

Le budget assainissement est soldé avec un montant de 3243,53 €

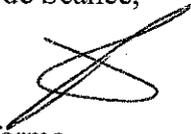
Le syndicat simif est soldé avec un montant 365,44 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- **DÉCIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation cumulé 2024,
  - 1) d'un montant de 113 977 € à l'article 002 (résultat d'exploitation reporté) en fonctionnement,
  - 2) D'un montant de 227 954,53 € à l'article 1068 (résultat d'excédents de fonctionnement capitalisés),  
Au budget primitif 2025.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif Assainissement 2023.**

Le Secrétaire de Séance,  
Valérie PAUL



Le Maire,  
Bernard MICHEL



Extrait certifié conforme,

Fait à COMMUNE DE SAINT-SERVAIS, le 10/04/2025